



Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale



Salvador (Brésil), 12-19 avril 2010

Distr. générale
12 février 2010
Français
Original: anglais

Renseignements à l'intention des participants

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Historique	1-10	2
II. Dates et lieu	11	4
III. Débat de haut niveau	12-14	4
IV. Nomination du Secrétaire général et du Secrétaire exécutif du douzième Congrès . . .	15-16	5
V. Consultations préalables	17	5
VI. Ouverture du douzième Congrès et disposition des places	18-21	5
VII. Thème, ordre du jour et programme de travail	22-28	6
VIII. Participation et frais	29-31	7
IX. Inscription	32-41	8
X. Langues et documents du Congrès	42-47	10
XI. Présentation de documents	48-54	11
XII. Information à l'intention des médias	55-61	13
XIII. Comité d'organisation et bureau de coordination brésiliens	62-63	14
XIV. Visas, voyages et réservation de chambre d'hôtel	64-69	15
XV. Services assurés sur le lieu du Congrès	70-76	20
XVI. Programme des activités sociales	77-78	21
XVII. Renseignements utiles sur Salvador	79-105	21
Annexes		
I. Plan du Centre des congrès de Bahia à Salvador		26
II. Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: formulaire de réservation d'hôtel		27



I. Historique

1. Les congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale trouvent leur origine dans les congrès pénitentiaires internationaux, que la Commission internationale pénale et pénitentiaire (CIPP) organisait depuis le XIX^e siècle. L'Assemblée générale, par sa résolution 415 (V) a autorisé le transfert des fonctions de cette commission à l'Organisation des Nations Unies et a approuvé un plan aux termes duquel, notamment, l'Organisation convoquerait tous les cinq ans un congrès international qui serait, pour les décideurs, les administrateurs, les universitaires et autres spécialistes dans ce domaine, l'occasion de débattre des questions qui les préoccupaient le plus. Ces congrès intergouvernementaux ont stimulé les travaux dans le domaine de la justice pénale et l'intérêt qu'ils suscitent n'a cessé de croître au fil du temps. Alors que 61 pays et territoires étaient représentés au premier Congrès, le onzième Congrès a rassemblé plus de 3 000 participants, parmi lesquels 129 représentants de gouvernement, dont 88 ministres et chefs d'État ou de gouvernement. On s'attend à une participation du même ordre, voire plus élevée, au douzième Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, qui doit se tenir à Salvador (Brésil) du 12 au 19 avril 2010.

2. La Déclaration de principes et le programme d'action du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, qui figurent en annexe à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale, disposent, au paragraphe 29, ce qui suit:

“Les congrès des Nations Unies [...] exerceront les fonctions d'organe consultatif du programme; ledit organe devra permettre:

a) L'échange de vues entre États, organisations intergouvernementales, organisations non gouvernementales et experts représentant diverses professions et disciplines;

b) L'échange de données d'expérience en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques;

c) L'identification des tendances et questions nouvelles dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale;

d) La fourniture à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'avis et d'observations sur des questions que lui aura soumis la Commission;

e) La présentation à l'examen de la Commission de propositions relatives à des sujets susceptibles d'être inscrits au programme de travail.”

3. Onze congrès se sont tenus à ce jour: le premier à Genève, en 1955; le deuxième, à l'invitation du Gouvernement britannique, à Londres, en 1960; le troisième, à l'invitation du Gouvernement suédois, à Stockholm, en 1965; le quatrième, à l'invitation du Gouvernement japonais, à Kyoto, en 1970; le cinquième au Palais des Nations, à Genève, en 1975; le sixième, à l'invitation du Gouvernement vénézuélien, à Caracas, en 1980; le septième, à l'invitation du Gouvernement italien, à Milan, en 1985; le huitième, à l'invitation du Gouvernement cubain, à La Havane, en 1990; le neuvième, à l'invitation du Gouvernement égyptien, au Caire, en 1995; le dixième à Vienne en 2000; et le onzième à Bangkok en 2005.

4. Le neuvième Congrès a été le premier à se tenir depuis la création de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. Il a invité cette dernière à constituer un groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée qui serait chargé de réfléchir à des mesures visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et de solliciter les vues des gouvernements sur l'élaboration d'instruments internationaux pertinents. Les travaux de ce groupe ont abouti à la création, par l'Assemblée générale, du Comité spécial sur l'élaboration d'une convention contre la criminalité transnationale organisée puis à la négociation de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I) et de trois protocoles additionnels: le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (résolution 55/25, annexe II), le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air (résolution 55/25, annexe III), et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leur pièces, éléments et munitions (résolution 55/255, annexe).

5. Le dixième Congrès a été le premier à comporter un débat de haut niveau, à l'issue duquel a été adoptée, par acclamation, la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle (résolution 55/59 de l'Assemblée générale, annexe), dans laquelle les États Membres se sont engagés à prendre des mesures résolues et rapides pour réprimer le terrorisme, le trafic d'êtres humains, la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, le trafic illicite de migrants et le blanchiment d'argent, dont le montant était évalué à 600 milliards de dollars. Ils se sont également engagés à renforcer les mesures internationales contre la corruption et ont en outre insisté sur le fait qu'il était nécessaire d'élaborer un instrument juridique international efficace, indépendant de la Convention contre la criminalité transnationale organisée. L'accent a également été mis sur la nécessité d'agir contre l'accroissement de la criminalité liée à l'informatique et des délits motivés par la xénophobie et la haine raciale.

6. Le onzième Congrès a permis à la communauté internationale d'échanger des connaissances spécialisées et des vues sur la meilleure façon de faire face aux nouveaux défis posés par toutes les formes de criminalité, compte tenu en particulier de leur interdépendance et du fait qu'elles avaient une grande incidence sur la sécurité, la stabilité et le développement, comme le soulignaient le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement: "Un monde plus sûr: notre affaire à tous" (A/59/565 et Corr.1) et le rapport du Secrétaire général intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous".

7. Le onzième Congrès a été le premier à se tenir après que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) eut été chargé de jouer le rôle de gardien de la promotion et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption. En tant que tel, le onzième Congrès a offert un cadre à l'organisation d'une manifestation spéciale destinée à promouvoir les formalités conventionnelles relatives à certains traités pendant son débat de haut niveau. Les États Membres ont eu l'occasion d'accomplir des formalités conventionnelles tant au Congrès qu'au Siège de l'ONU. Au total, 16 formalités conventionnelles ont été accomplies lors du onzième Congrès.

8. En outre, le onzième Congrès a adopté par acclamation la Déclaration de Bangkok: Synergies et réponses: alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale (résolution 60/177 de l'Assemblée générale, annexe), qui a été considérée comme un document politique crucial jetant les fondements et définissant les orientations du renforcement de la coordination internationale et des efforts de coopération visant à prévenir et à combattre la criminalité. Dans cette déclaration, les États Membres, entre autres choses, ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à agir pour améliorer la coopération internationale dans la lutte contre la criminalité et le terrorisme aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral, dans des domaines comprenant notamment l'extradition et l'entraide judiciaire; se sont félicités de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux des Protocoles s'y rapportant; et ont engagé les États qui ne l'avaient pas encore fait à s'employer à ratifier cette convention et ses protocoles ainsi que la Convention des Nations Unies contre la corruption et les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme, ou à y adhérer, et à en appliquer les dispositions.

9. Dans sa résolution 56/119, l'Assemblée générale a décidé que chaque congrès adopterait une déclaration unique. Dans sa résolution 64/180, elle a prié la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'entamer la rédaction d'un projet de déclaration lors des réunions intersessions qui se tiendront bien avant la tenue du douzième Congrès, en tenant compte des recommandations des réunions préparatoires régionales. À sa dix-neuvième session, qui aura lieu après le douzième Congrès, du 17 au 21 mai 2010, la Commission examinera à titre de priorité les conclusions et recommandations du Congrès en vue de recommander à l'Assemblée, par l'intermédiaire du Conseil, les suites qu'il convient d'y donner.

10. Les réunions préparatoires ci-après se sont tenues dans le cadre des préparatifs du douzième Congrès: réunion régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à San José du 25 au 27 mai 2009; réunion régionale de l'Asie occidentale, tenue à Doha du 1^{er} au 3 juin 2009; réunion régionale pour l'Asie et le Pacifique, tenue à Bangkok du 1^{er} au 3 juillet 2009 et réunion régionale pour l'Afrique, tenue à Nairobi du 8 au 10 septembre 2009.

II. Dates et lieu

11. Dans sa résolution 62/173, l'Assemblée générale a accepté avec gratitude l'offre du Gouvernement brésilien d'accueillir le douzième Congrès. C'est au Centre des congrès de Bahia (Centro de Convenções da Bahia) à Salvador de Bahia (Brésil) que se tiendra le douzième Congrès, du 12 au 19 avril 2010. Un plan du Centre figure à l'annexe I au présent document.

III. Débat de haut niveau

12. Un débat de haut niveau se tiendra du samedi 17 avril 2010 dans l'après-midi au lundi 19 avril 2010 dans la matinée, afin de permettre aux chefs d'État ou de gouvernement, aux ministres et aux autres représentants de haut niveau de porter toute l'attention nécessaire aux principales questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès. La liste des intervenants sera ouverte le 8 mars 2010.

13. Le douzième Congrès souhaitera sans doute suivre la pratique établie et offrir, lors du débat de haut niveau, aux dirigeants politiques des États Membres, la possibilité de déposer les instruments de ratification – ou d’adhésion – des instruments internationaux concernant la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme. Les États qui souhaitent accomplir les formalités conventionnelles pendant la manifestation spéciale sont priés d’en informer la Section des traités du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et de lui présenter, d’ici le 19 mars 2010, les copies des instruments de ratification, d’acceptation, d’approbation ou d’adhésion, y compris, le cas échéant, les textes des déclarations, réserves et notifications, afin qu’elle les vérifie.

14. De plus amples informations sur les traités relatifs à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme et à la corruption sont disponibles sur les sites Web de la Section des traités (<http://treaties.un.org>) et de l’UNODC (www.unodc.org).

IV. Nomination du Secrétaire général et du Secrétaire exécutif du douzième Congrès

15. Dans sa résolution 63/193, l’Assemblée générale a prié le Secrétaire général de nommer, suivant la pratique établie, un Secrétaire général et un Secrétaire exécutif du douzième Congrès, qui exerceraient leurs fonctions conformément aux dispositions du règlement intérieur des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

16. Le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a nommé au poste de Secrétaire général du douzième Congrès M. Antonio Maria Costa, Directeur exécutif de l’UNODC et Directeur général de l’Office des Nations Unies à Vienne, et au poste de Secrétaire exécutif M. John Sandage, Directeur chargé de la Division des traités de l’UNODC.

V. Consultations préalables

17. Des consultations préalables se tiendront le 11 avril 2010 à 15 heures dans la Salle des séances plénières, située dans le Pavillon A. L’objectif est de parvenir à un accord sur les recommandations devant être faites pour toutes les questions de procédure et d’organisation que les participants devront examiner à l’ouverture, notamment l’élection et la composition des différents bureaux, l’adoption de l’ordre du jour et de l’organisation des travaux et la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

VI. Ouverture du douzième Congrès et disposition des places

18. Le douzième Congrès sera officiellement ouvert le lundi 12 avril 2010 à 10 heures et se déroulera dans la Salle des séances plénières. Les représentants sont priés de gagner leur place avant 9 h 45.

19. Lors de la séance d'ouverture, les délégations des États disposeront chacune de quatre sièges (deux places à la table et deux immédiatement derrière). Les autres participants se verront assigner des sièges à leur nom.

20. Le Comité I entamera ses travaux dans la Salle de conférence I le 12 avril 2010 dans l'après-midi. Le Comité II entamera ses travaux dans la Salle de conférence II le 12 avril 2010 dans l'après-midi. Les délégations des États disposeront chacune de deux sièges. Les autres participants se verront assigner des sièges à leur nom.

21. Les participants sont priés de noter que les téléphones portables doivent être éteints ou placés en mode "silencieux" pendant toutes les séances du Congrès.

VII. Thème, ordre du jour et programme de travail

22. Dans sa résolution 63/193, l'Assemblée générale a décidé que le thème principal du douzième Congrès serait "Des stratégies globales pour faire face aux défis mondiaux: les systèmes de prévention du crime et de justice pénale et leur évolution dans un monde en mutation". À la séance d'ouverture, un représentant de l'UNODC présentera le rapport du Secrétaire général sur l'état de la criminalité et de la justice pénale dans le monde (A/CONF.213/3).

23. Les questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès, telles qu'approuvées par l'Assemblée, sont les suivantes:

- a) Les enfants, les jeunes et la criminalité;
- b) Fourniture d'une assistance technique pour faciliter la ratification et l'application des instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme;
- c) Application efficace des principes directeurs des Nations Unies en matière de prévention du crime;
- d) Mesures en matière de justice pénale pour lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes, et liens avec la criminalité transnationale organisée;
- e) Coopération internationale reposant sur les instruments pertinents des Nations Unies et autres instruments en vue de combattre le blanchiment d'argent;
- f) Tendances récentes dans l'utilisation de la science et de la technique par les délinquants et par les autorités compétentes pour lutter contre la criminalité, notamment la cybercriminalité;
- g) Approches pratiques du renforcement de la coopération internationale en vue de lutter contre les problèmes liés à la criminalité;
- h) Mesures de prévention du crime et de justice pénale pour répondre à la violence à l'encontre des migrants, des travailleurs migrants et de leur famille.

24. On trouvera des annotations relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour du Congrès dans le document A/CONF.213/1. Un guide de discussion sur ces questions a également été publié, sous la cote A/CONF.213/PM.1. Ces documents sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante: <http://www.unodc.org/unodc/en/crime-congress/12th-crime-congress.html>.

25. L'Assemblée générale a décidé que les questions ci-après seraient examinées lors des ateliers dans le cadre du douzième Congrès:

- a) Formation sur la justice pénale internationale pour l'état de droit;
- b) Enquête sur les meilleures pratiques des Nations Unies et d'autres entités concernant le traitement des détenus dans le système de justice pénale;
- c) Approches pratiques en vue de prévenir la délinquance urbaine;
- d) Lutte internationale coordonnée face aux liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée;
- e) Stratégies et meilleures pratiques visant à prévenir la surpopulation carcérale.

26. L'Assemblée générale a décidé également que le douzième Congrès comporterait un débat de haut niveau, qui se tiendra du 17 avril 2010 dans l'après-midi au 19 avril 2010 dans la matinée, afin de permettre aux chefs d'État et de gouvernement et aux ministres de porter toute l'attention nécessaire aux thèmes principaux du Congrès. Ce débat donnera à des représentants de haut niveau l'occasion d'informer le Congrès des progrès réalisés par leur pays en matière de prévention de la criminalité et de justice pénale, de commenter les réformes entreprises en matière de justice pénale, et d'échanger des points de vue sur les pratiques efficaces et prometteuses dans ce domaine.

27. Le projet de programme de travail sera distribué sous la cote A/CONF.213/1, et le programme des séances – qui indiquera les diverses activités prévues ainsi que des renseignements tels que la date, le lieu et le sujet des séances, les points de l'ordre du jour à l'étude et les documents pertinents – sera annoncé quotidiennement dans le "Journal".

28. Outre les discussions en séance plénière, les deux comités et les cinq ateliers techniques, de nombreuses réunions subsidiaires seront organisées, principalement par des organisations non gouvernementales, sur des sujets ponctuels. D'éminents intervenants y aborderont des questions intéressantes propres à animer le débat. Le programme de ces réunions est en cours d'élaboration. On peut se le procurer sur le site officiel du Conseil consultatif scientifique et professionnel international du réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à l'adresse suivante: <http://www.ispac-italy.org>.

VIII. Participation et frais

29. Conformément au règlement intérieur provisoire du douzième Congrès (A/CONF.213/2), peuvent participer au Congrès ou s'y faire représenter:

- a) Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies;
- b) Les membres associés des commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies;
- c) Les organisations qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée générale à participer aux sessions et aux travaux de toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices, conformément à ses résolutions 3237 (XXIX), 3280 (XXIX) et 31/152;

- d) Les organes de l'Organisation des Nations Unies;
- e) Les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- f) Les organisations intergouvernementales;
- g) Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social;
- h) Des experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants invités par le Secrétaire général, par exemple des professeurs d'universités ou d'instituts de criminologie, des membres d'organisations non gouvernementales nationales œuvrant pour la prévention du crime et la justice pénale, des magistrats et des avocats inscrits au barreau, des travailleurs sociaux, des personnes travaillant auprès des jeunes, des spécialistes de l'enseignement ou des sciences comportementales, des policiers, etc.;
- i) Les fonctionnaires du Secrétariat;
- j) D'autres personnes invitées par l'Organisation des Nations Unies;
- k) D'autres personnes invitées par le pays d'accueil.

30. Les experts qui souhaiteraient participer au Congrès à titre personnel doivent le faire savoir au Secrétaire exécutif du Congrès dès que possible. La participation de personnes ne faisant pas partie de la délégation d'un État Membre est régie par les dispositions du règlement intérieur provisoire du douzième Congrès (A/CONF.213/2). Le Congrès est également ouvert aux représentants du secteur privé et de la société civile.

31. Tous les frais de participation sont à la charge des participants ou des États et organisations (intergouvernementales et non gouvernementales) qu'ils représentent. Il n'y a pas de droits à acquitter pour prendre part au Congrès. Des fonds limités sont disponibles pour aider les pays les moins avancés à assumer les frais de participation.

IX. Inscription

32. Comme en disposent les articles 1, 2 et 3 du règlement intérieur provisoire du douzième Congrès, la délégation de chaque État participant au Congrès comprend un chef de délégation, ainsi que les représentants, les représentants suppléants et les conseillers jugés nécessaires. Le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères communique les pouvoirs et les noms et coordonnées (adresse, numéro de télécopie et adresse électronique) des représentants, des représentants suppléants et des conseillers au Secrétaire exécutif du Congrès, si possible deux semaines au moins avant l'ouverture du Congrès. Toute modification ultérieure de la composition des délégations doit être communiquée par écrit, par le chef d'État ou de gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères, au Secrétaire exécutif du Congrès.

33. Le Secrétaire exécutif du Congrès peut être contacté à l'adresse suivante:

M. John Sandage
 Secrétaire exécutif
 Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 B.P. 500
 1400 Vienne
 Autriche
 Adresse électronique: 12thcrime.congress@unodc.org

Pour des renseignements d'ordre général, s'adresser à:

M^{me} Gemma Norman
 Assistante au service des séances
 Section de la lutte contre la corruption et la criminalité économique,
 Division des traités
 Bureau E-1222
 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 B.P. 500
 1400 Vienne
 Autriche
 Téléphone: (+43-1) 26060-4384
 Télécopie: (+43-1) 26060-6711
 Adresse électronique: 12thcrime.congress@unodc.org

34. L'accès au Centre des congrès de Bahia (Centro de Convenções da Bahia) se fera sur présentation d'une carte d'identité valide. Tous les participants peuvent se préinscrire en ligne. Les gouvernements et les organisations procédant à la préinscription en ligne doivent s'assurer que les indications relatives à la composition de leur délégation comprennent l'adresse électronique de chacun des représentants. Les experts qui souhaitent procéder à une préinscription en ligne doivent veiller à communiquer leur adresse électronique au secrétariat du Congrès lorsqu'ils confirment leur participation. Les participants pourront ainsi recevoir une réponse automatique confirmant leur préinscription. Cette réponse contiendra par ailleurs un lien leur permettant de télécharger leur photo. Veuillez noter que les badges ne pourront être préimprimés et remis dans la zone d'inscription du Centre des congrès de Bahia que si ces deux conditions sont remplies (à savoir si une adresse électronique est fournie et une photo est téléchargée à l'avance au format JPEG). L'adresse électronique des représentants devrait être communiquée au Secrétariat le 31 mars 2010 au plus tard.

35. Les participants ne procédant pas à la préinscription en ligne devront suivre la procédure habituelle, avec prise de photo et émission du badge à leur arrivée dans la zone d'inscription du Centre des congrès de Bahia.

36. Dans le cadre des mesures de sécurité, tous les participants au Congrès devront présenter à l'entrée leur invitation ou pouvoirs ainsi que leur passeport, avant de se rendre à la zone d'inscription du Centre des congrès de Bahia, afin de s'inscrire et de recevoir leur laissez-passer de sécurité pour le Congrès. Les laissez-passer doivent être portés de manière apparente pendant toute la durée de la présence au

Centre des congrès. Tous les participants ainsi que leurs sacs et bagages feront l'objet d'un contrôle de sécurité à l'entrée du Centre des congrès de Bahia.

37. Les inscriptions sur place seront ouvertes dès le vendredi 9 avril 2010, de 10 heures à 18 heures; elles se poursuivront du 10 au 19 avril 2010, de 8 heures à 18 heures. Les inscriptions pour le débat de haut niveau se feront les 16 et 17 avril, de 8 heures à 21 heures. Un nombre important de participants étant attendu au Congrès, les délégués et représentants arrivant la semaine précédant l'ouverture sont invités à s'inscrire le plus tôt possible.

Inscription des chefs d'État et des ministres

38. Il est vivement recommandé aux délégations de communiquer à l'avance au secrétariat les noms et photographies (au format JPEG) des ministres ou autres représentants de rang égal ou supérieur afin d'accélérer l'établissement de leur badge et de leur occasionner le moins de gêne possible. Ces badges pourront être retirés à l'arrivée à la zone d'inscription par une personne autorisée. Toute question concernant les badges des personnalités de marque doit être envoyée par courrier électronique au Lieutenant Imad Ahmad Zaher (imad.ahmad.zaher@unvienna.org) du Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU.

Laissez-passer pour les véhicules

39. Les autorisations de stationner seront émises par les autorités du pays d'accueil, au bureau d'information situé dans le Parking B. Il est conseillé aux délégations de se procurer leurs autorisations de stationnement avant l'ouverture du Congrès afin de faciliter l'accès au Centre.

Inscription des journalistes

40. Les représentants des médias doivent faire une demande d'accréditation auprès du Service de l'information de l'ONU à Vienne, de préférence avant le Congrès. Il est également possible de s'accréditer au comptoir d'enregistrement de la presse situé dans la zone d'inscription du Centre des congrès de Bahia. Pour plus d'informations sur les dispositions relatives aux médias, y compris les procédures d'inscription en ligne, voir ci-dessous, section XII.

Inscription des membres de la famille des représentants et des participants

41. Les représentants et participants peuvent, s'ils le souhaitent, venir accompagnés de membres de leur famille. Ceux-ci se verront délivrer des laissez-passer portant la mention "Family", qui leur permettront d'accéder au Centre des congrès de Bahia.

X. Langues et documents du Congrès

42. Les six langues officielles du douzième Congrès sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les interventions prononcées dans une des langues du Congrès lors des séances plénières ou des séances des Comités I et II seront interprétées dans les autres langues du Congrès. Les représentants peuvent s'exprimer dans une langue autre qu'une langue du Congrès s'ils en informent le secrétariat à l'avance et s'ils assurent l'interprétation dans une des langues du

Congrès. Les documents officiels du Congrès seront publiés dans les six langues officielles. Le Comité d'organisation brésilien a mis en place un service d'interprétation en anglais et en portugais pour toutes les séances plénières, pour les réunions des Comités I et II ainsi que pour les points de presse.

43. Dans les salles de réunion du Centre des congrès de Bahia dotées d'équipements pour l'interprétation simultanée, chacun des sièges sera équipé d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les participants sont priés de laisser ces appareils en place afin qu'on puisse les vérifier et, le cas échéant, les recharger pour la séance suivante.

44. L'UNODC a établi des documents destinés à faciliter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour du Congrès, ainsi que des documents d'information pour les ateliers. Le Congrès sera également saisi d'autres documents, notamment le Guide de discussion et les rapports des réunions préparatoires régionales. Ces documents peuvent être téléchargés sur le site Web de l'UNODC pour le douzième Congrès (<http://www.unodc.org/unodc/en/crime-congress/12th-crime-congress.html>) ou sur le site Web officiel du Gouvernement hôte du Congrès (<http://www.crimecongress2010.com.br>).

45. Le Secrétariat s'efforçant de réduire les dépenses et de limiter l'impact sur l'environnement grâce à la numérisation des documents et publications de conférence, seul un nombre limité d'exemplaires des documents d'avant-session sera mis à disposition sur place. Chaque délégation pourra en recevoir un jeu complet (un seul), dans la langue de son choix. Les représentants sont donc priés de bien vouloir apporter leurs propres exemplaires au Congrès.

46. Des clefs USB contenant les documents d'avant-session et les publications relatives au Congrès seront distribuées aux participants dans la zone d'inscription. Ceux-ci recevront une seule clef lorsqu'ils retireront leur badge.

47. Le comptoir central de distribution des documents sera situé dans le pavillon A du Centre des congrès de Bahia. Chaque délégation disposera là d'un casier individuel dans lequel seront placés des exemplaires de tous les documents officiels publiés pendant le Congrès. Afin de déterminer précisément les besoins, il est demandé à chaque délégation d'indiquer au responsable de la distribution des documents le nombre d'exemplaires dont elle a besoin, ainsi que les langues dans lesquelles elle souhaite recevoir les documents pendant le Congrès. Le nombre d'exemplaires demandés devra suffire à couvrir les besoins des délégations, étant donné qu'il ne sera pas possible de demander des exemplaires supplémentaires.

XI. Présentation de documents

48. Dans sa résolution 64/180, l'Assemblée générale a encouragé les gouvernements à présenter des documents exposant leur position sur les diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour, et les milieux universitaires et les organismes scientifiques compétents à présenter des communications. Dans la mesure du possible, ces documents devraient renfermer des recommandations concrètes à l'intention du Congrès, qui pourraient être notamment reprises dans la déclaration qui sera adoptée à l'issue des travaux. Ils pourraient aussi exposer les résultats de travaux de recherche pertinents, des exemples de meilleures pratiques et des propositions quant aux moyens de favoriser la réalisation des objectifs communs

et des stratégies conjointes adoptés par l'ONU et les autres parties prenantes. Les évaluations des besoins pourraient s'accompagner de propositions quant à la façon d'y faire face.

49. Les rapports nationaux et ceux exposant la position des États seront publiés dans les langues dans lesquelles ils auront été soumis, les États Membres devant en fournir un nombre suffisant d'exemplaires pour distribution aux participants au Congrès. Les quantités minimales recommandées sont les suivantes:

<i>Langue</i>	<i>Nombre minimum d'exemplaires</i>					
	<i>Anglais</i>	<i>Arabe</i>	<i>Chinois</i>	<i>Espagnol</i>	<i>Français</i>	<i>Russe</i>
Arabe et anglais seulement	425	175	-	-	-	-
Arabe et anglais seulement	425	-	10	-	-	-
Anglais seulement	600	-	-	-	-	-
Anglais et français seulement	425	-	-	-	175	-
Anglais, français et espagnol seulement	375	-	-	100	125	-
Anglais et russe seulement	425	-	-	-	-	100
Anglais et espagnol seulement	425	-	-	175	-	-

50. En tout état de cause, le nombre d'exemplaires ne devrait pas être inférieur à 300, afin que chaque délégation puisse en recevoir un et que le secrétariat en ait un petit nombre à sa disposition. Des services de reproduction seront disponibles sur place à titre onéreux. Il est vivement recommandé, cependant, que les délégations expédient bien avant le Congrès ou apportent avec elles un nombre suffisant d'exemplaires.

51. Afin que les documents présentés par les États soient clairement signalés comme étant des documents d'information, ils devront porter, en haut et à droite de la page de couverture, la cote A/CONF.213/G/... (suivie du *nom du pays*). Si plusieurs documents sont présentés par un même État, ils devront être numérotés consécutivement à la suite du nom du pays (par exemple, A/CONF.213/G/[*nom du pays*]/1, A/CONF.213/G/[*nom du pays*]/2, ...). Sous la cote, on indiquera la date et les langues dans lesquelles le document a été fourni. Enfin, comme il est d'usage à l'ONU, la mention suivante devra figurer en note de bas de page: "Les appellations employées dans le présent document, la présentation des données qu'il contient et les opinions qui y sont exprimées sont celles du Gouvernement [*indiquer le nom du pays*] et ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies."

52. Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations internationales gouvernementales et les experts présents à titre personnel peuvent présenter des documents d'information sur des questions intéressant les points à l'étude (voir par. 49 et 50 pour les langues recommandées et le nombre d'exemplaires à fournir). Une copie de leur communication sur support électronique devra être envoyée au secrétariat à l'adresse suivante: 12thcrime.congress@unodc.org. Pour qu'elle soit incluse dans la clef USB, elle

devra parvenir à l'adresse électronique susmentionnée au plus tard le vendredi 19 mars 2010.

53. Il est demandé de communiquer au plus tôt au Secrétaire du Congrès, pour information, des exemplaires de toutes les déclarations et/ou prises de positions des États et de tout autre document pertinent. Ces exemplaires devront être adressés à:

M. Dimitri Vlassis
 Secrétaire
 Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale
 Chef de la Section des conventions contre la criminalité
 Division des traités
 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
 B.P. 500
 1400 Vienne
 Autriche
 Téléphone: (+43-1) 26060-4204
 Télécopie: (+43-1) 26060-6711
 Adresse électronique: 12thcrime.congress@unodc.org

54. Compte tenu des délais d'expédition, notamment par voie de surface, et des formalités de douane, les documents présentés par les États devront être expédiés suffisamment à temps pour être distribués lors du Congrès. Les documents des pays doivent porter l'indication "Document d'information de [nom du pays] pour le Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale" et être envoyés au Centre des congrès de Bahia à M. Wandir Rodrigues Yassumoto. Celui-ci les entreposera et les remettra aux représentants qui contacteront le Comité national d'organisation sur le lieu du Congrès.

Les coordonnées de M. Wandir Rodrigues Yassumoto sont les suivantes:

M. Wandir Rodrigues Yassumoto
 Centro de Convenções da Bahia
 Diretoria de Administração e Finança
 Coordenação de Operações (COROP/DAF)
 Avenida Simon Bolivar S/nº
 Praia de Armação
 Salvador, Bahia, Brésil
 Cep: 41750-230
 Télécopie: (+55-71) 3117-3078

Pour tout complément d'information, voir le site officiel du pays hôte du Congrès (<http://www.crimecongress2010.com.br>).

XII. Information à l'intention des médias

55. Des locaux seront mis à la disposition des médias pendant le douzième Congrès, y compris un centre et une salle de presse. Des services d'interprétation en anglais et en portugais seront également disponibles dans les salles de presse.

56. Les représentants des médias qui souhaiteraient couvrir le Congrès devront faire une demande d'accréditation avant ou pendant le Congrès. Le formulaire de demande en ligne est disponible sur le site http://www.unis.unvienna.org/unis/en/media_accreditation.html.

57. Les représentants des médias dûment accrédités recevront une carte de presse spéciale qui leur donnera accès aux réunions, aux manifestations parallèles et à l'espace de travail consacré à la presse.

58. L'accréditation sera possible sur les lieux du Congrès à compter du vendredi 9 avril 2010, mais les représentants des médias sont vivement encouragés à obtenir leur accréditation à l'avance pour éviter d'éventuels retards à leur arrivée au Congrès. Pour tout complément d'information, prière de contacter:

M^{me} Veronika Crowe-Mayerhofer
Assistante chargée de l'accréditation
Service de l'information de l'ONU, Vienne
Téléphone: (+43-1) 26060-3342
Télécopie: (+43-1) 26060-7-3342
Adresse électronique: press@unvienna.org

59. Le comptoir d'accréditation au Centre des congrès de Bahia sera ouvert à partir du vendredi 9 avril 2010. Les journalistes devront joindre au formulaire rempli une photocopie de la carte de presse et/ou d'une lettre d'affectation délivrée sur papier à en-tête officiel et signée par le rédacteur en chef ou le chef du bureau de presse auquel ils sont affiliés. Les cartes de presse seront délivrées sur place.

60. Les journalistes souhaitant obtenir de plus amples renseignements sont priés de consulter le site www.unis.unvienna.org. Des informations supplémentaires sur le Congrès sont disponibles sur le site www.unodc.org/unodc/en/crime-congress/12th-crime-congress.html

61. Une connexion sans fil à l'Internet est possible dans tous les locaux du Centre des congrès.

XIII. Comité d'organisation et bureau de coordination brésiliens

62. En sa qualité d'hôte du douzième Congrès, le Gouvernement brésilien a désigné un comité national d'organisation, conduit par le Ministre de la justice et coordonné par les personnes suivantes:

a) M. Romeu Tuma Júnior, Secrétaire national à la justice du Brésil et Coordonnateur en chef du Comité national d'organisation;

b) M. Renato Halfen da Porciúncula, Coordonnateur du Comité national d'organisation.

63. Le Secrétariat national à la justice du Brésil a mis sur pied le Bureau de coordination du douzième Congrès des Nations Unies, qui assure la coordination des préparatifs du Congrès avec tous les organismes participants, ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies.

Les coordonnées de MM. Romeu Tuma Júnior et Renato Halfen da Porciúncula sont les suivantes:

M. Romeu Tuma Júnior
 Coordonnateur en chef, Bureau de coordination du douzième Congrès
 des Nations Unies
 Ministère de la Justice
 Esplanada dos Ministérios
 Edifício Sede
 4º Andar, Sala 430
 CEP: 70.064-900
 Brasília, D.F., Brésil
 Téléphone: (+55-61) 2025-3145
 Télécopie: (+55-61) 2025-9954
 Adresse électronique: snj@mj.gov.br

M. Renato Halfen da Porciúncula
 Coordonnateur, Bureau de coordination du douzième Congrès des
 Nations Unies
 Ministère de la Justice
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco T, Anexo II, Sala 227
 CEP: 70.064-900
 Brasília, D.F., Brésil
 Téléphone: (+55-61) 2025-9600
 Télécopie: (+55-61) 2025-9609
 Adresse électronique: crimecongress2010@mj.gov.br

XIV. Visas, voyages et réservation de chambre d'hôtel

64. Tous les participants doivent être munis d'un passeport valide et obtenir le visa nécessaire pour entrer au Brésil. Pour de plus amples renseignements sur les conditions d'obtention d'un visa, ils peuvent contacter l'ambassade ou le consulat du Brésil le plus proche (voir par. 66 ci-après) ou consulter les sites Web www.mre.gov.br et www.crimecongress2010.com.br

65. Conformément à l'accord passé entre l'ONU et le Gouvernement brésilien concernant les dispositions à prendre en vue du Congrès, les représentants participant à celui-ci sont exemptés des frais de visa.

Ambassades

66. On peut consulter la liste des ambassades et des consulats du Brésil sur les sites Web suivants: www.mre.gov.br/ingles/endereco/embaixadas.php (pour les ambassades) et www.mre.gov.br/ingles/endereco/consulados.php (pour les consulats). Il est conseillé aux participants rencontrant des difficultés pour obtenir un visa de contacter le Comité national d'organisation (voir par. 63 ci-dessus).

Hébergement

67. Les participants devront faire leurs propres réservations et sont invités, dans toute la mesure possible, à réserver leur chambre d'hôtel en ligne sur le site Web officiel du pays hôte du Congrès (www.crimecongress2010.com.br).

68. Une liste complète d'hôtels recommandés et des informations concernant leur emplacement sont disponibles sur le site Web officiel du pays hôte pour le Congrès (www.crimecongress2010.com.br). **Seuls les hôtels figurant sur cette liste bénéficieront de mesures de sécurité renforcée et d'un service de navette qui conduira les participants au Congrès le matin et les ramènera à l'hôtel le soir.**

69. Pour les participants qui n'ont pas accès à Internet, un formulaire de réservation d'hôtel est joint au présent document (voir annexe II). Il doit être rempli et transmis par télécopie au Comité national d'organisation (le numéro est indiqué sur le formulaire).

<i>Hôtel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change \$É.-U./R\$)</i>	<i>Emplacement et moyens de transport</i>
Chambre à plus de 100 dollars			
Vila Galé Salvador	Standard	Simple 120 Double 133	Sur la plage Ondina; à 20 minutes (11,6 km) de voiture du Centre des congrès.
Atlantic Towers	Standard	Simple 102 Double 102	Près du centre-ville et de diverses plages et curiosités touristiques; à 23 minutes (14 km) de voiture du Centre des congrès.
Mercure Salvador Rio Vermelho	Standard	Simple 114 Double 125	Face à la mer; à 16 minutes (9,3 km) de voiture du Centre des congrès.
América Towers Hotel	Standard	Simple 107 Double 107	Près de la Galerie marchande de Salvador; à 5 minutes (2,8 km) de voiture du Centre des congrès.
Aram Yami	Superior	Simple 242 Double 242	Dans le centre historique de Salvador; à 18 minutes (9,6 km) de voiture du Centre des congrès.
Zank Hotel	Superior	Simple 237 Double 237	Près de "Farol da Barra" (4,4 km); à 16 minutes (9,5 km) de voiture du Centre des congrès.
Fiesta Bahia Hotel	Standard	Simple 189 Double 189	À 15 minutes de voiture du centre historique de Salvador; à 12 minutes (6,7 km) de voiture du Centre des congrès.
Bahia Othon Palace	Standard	Simple 173 Double 173	Face à la plage Barra; à 20 minutes (12,5 km) de voiture du Centre des congrès.
Portobello Ondina Praia	Standard	Simple 103 Double 103	Près de la plage Ondina; à 20 minutes (12,5 km) de voiture du Centre des

<i>Hôtel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change \$É.-U./R\$)</i>	<i>Emplacement et moyens de transport</i>
			congrès.
Tropical Bahia	Standard	Simple 120 Double 138	À 5 km de la plage Porto da Barra; à 22 minutes (11,9 km) de voiture du Centre des congrès.
Deville Salvador	Standard	Simple 206 Double 233	À 300 mètres de la plage Itapuã; à 18 minutes (11 km) de voiture du Centre des congrès.
Pestana Bahia	Superior	Simple 269 Double 269	Face à la plage Rio Vermelho; à 16 minutes (9,3 km) de voiture du Centre des congrès.
Blue Tree Premium	Superior	Simple 124 Double 124	Face à la plage Rio Vermelho; à 16 minutes (9,5 km) de voiture du Centre des congrès.
Gran Hotel Stella Maris	Standard	Simple 150 Double 150	Près de l'aéroport; face à la plage Stella Maris; à 23 minutes (13,3 km) de voiture du Centre des congrès.
Hotel Catussaba Business	Standard	Simple 124 Double 124	Face à la plage; à 21 minutes (12,8 km) de voiture du Centre des congrès.
Chambres de 70 à 100 dollars			
Sol Barra	Standard	Simple 100 Double 100	À 10 mètres de la plage Barra; à 24 minutes (15 km) de voiture du Centre des congrès.
Sol Bahia	Standard	Simple 100 Double 100	À 300 mètres de la plage Patamares; à 8 minutes (6 km) de voiture du Centre des congrès.
Sol Victória Marina	Standard	Simple 100 Double 100	Près de la plage Porto da Barra; à 22 minutes (12 km) de voiture du Centre des congrès.
Pituba Plaza Hotel	Standard	Simple 78 Double 78	À 4,2 km du Centre commercial de Salvador; à 10 minutes (5,2 km) de voiture du Centre des congrès.
Porto Farol	Standard	Simple 78 Double 78	Près des plages Porto et Barra; près de la Galerie marchande de Barra; à 24 minutes (14 km) de voiture du Centre des congrès.
Express Hotel	Standard	Simple 91 Double 91	Dans le quartier financier et commercial de Salvador; à 21 minutes (10,5 km) de voiture du Centre des congrès.
Marazul Hotel	Standard	Simple 94 Double 94	Face à la plage; à 23 minutes (13,9 km) de voiture du Centre des congrès.

<i>Hôtel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change \$É.-U./R\$)</i>	<i>Emplacement et moyens de transport</i>
Hotel Verdemar	Standard	Simple 81 Double 92	Face à la plage; à 11 minutes (6,4 km) de voiture du Centre des congrès.
	Superior	Simple 92 Double 103	
Monte Pascoal Praia Hotel	Standard	Simple 89 Double 89	Près de la plage Farol da Barra (0,5 km); à 24 minutes (14,2 km) de voiture du Centre des congrès.
Provence Pituba Apart Hotel	Standard	Simple 81 Double 81	Près du quartier commercial de Salvador (0,5 km); à 17 minutes (9,8 km) de voiture du Centre des congrès.
Golden Park	Standard	Simple 81 Double 97	À 70 mètres de la plage Pituba; à 12 minutes (6,8 km) de voiture du Centre des congrès.
Web Hotel	Standard	Simple 70 Double 70	Près de la galerie marchande d'Iguatemi; à 9 minutes (5,1 km) de voiture du Centre des congrès.
Bahiamar	Standard	Simple 91 Double 91	Face à la plage Jardim de Alah; à 7 minutes (4,4 km) de voiture du Centre des congrès.
San Marco	Standard	Simple 73 Double 78	Face à la plage Armação; à 1 minute (500 mètres) de voiture du Centre des congrès.
Ondina Apart	Standard	Simple 83 Double 91	Près de la plage Ondina; à 20 minutes (12,5 km) de voiture du Centre des congrès.
Portal da Cidade	Standard	Simple 70 Double 70	Près du centre commercial d'Iguatemi; à 7 minutes (4,7 km) de voiture du Centre des congrès.
Cocoon	Standard	Simple 97 Double 97	À 200 mètres de la plage Jaguaribe; À 10 minutes (6,3 km) de voiture du Centre des congrès.
Sol Plaza	Standard	Simple 70 Double 70	À 300 mètres du Centre des congrès
Mar Brasil Hotel	Standard	Simple 72 Double 72	Face à la plage Itapuã; à 17 minutes (10,9 km) de voiture du Centre des congrès.

<i>Hôtel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change \$É.-U./R\$)</i>	<i>Emplacement et moyens de transport</i>
Chambres de 40 à 70 dollars			
Pisa Plaza	Standard	Simple 64 Double 64	Près du quartier commercial de Salvador; À 300 mètres du Centre des congrès.
Grande Hotel da Barra	Standard	Simple 60 Double 65	Face à la plage Porto da Barra; à 24 minutes (14,3 km) de voiture du Centre des congrès.
Villa Romana Hotel	Standard	Simple 52 Double 75	Près de “Farol da Barra”; à 19 minutes (11,5 km) de voiture du Centre des congrès.
Hotel Jaguaribe Praia	Standard	Simple 54 Double 60	Face à la plage Jaguaribe; à 24 minutes (14,4 km) de voiture du Centre des congrès.
Hotel Cores do Mar	Standard	Simple 49 Double 65	Face à la plage Patamares; à 9 minutes (4,9 km) de voiture du Centre des congrès
Hotel Vilamar	Standard	Simple 54 Double 70	Face à la plage Amaralina; à 13 minutes (7,8 km) de voiture du Centre des congrès.
Hotel Praia da Sereia	Standard	Simple 52 Double 60	À 200 mètres de la plage Itapuã; à 15 minutes (9,2 km) de voiture du Centre des congrès.
Patamares Praia Hotel	Standard	Simple 41 Double 53	À 100 mètres de la plage Patamares; à 7 minutes (4,5 km) de voiture du Centre des congrès.
Hotel Atlântico Bahia	Standard	Simple 65 Double 76	Face à Jardim de Alah; à 6 minutes (2,9 km) de voiture du Centre des congrès.
Ibis	Standard	Simple 64 Double 64	Face à la plage; à 16 minutes (9,3 km) de voiture du Centre des congrès.
Hotel Oceânico Armação	Standard	Simple 54 Double 54	Face à la plage Armação; à 8 minutes (3,7 km) de voiture du Centre des congrès.
Oceânico Ondina	Standard	Simple 54 Double 54	Face à la plage Ondina; à 17 minutes (10,4 km) de voiture du Centre des congrès.
Colonial Chile Hotel	Standard	Simple 54 Double 54	Dans le centre historique de Salvador; à 20 minutes (10,4 km) de voiture du Centre des congrès.

<i>Hôtel</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Tarif (équivalent approximatif en dollars des États-Unis, selon le taux de change \$É.-U./R\$)</i>		<i>Emplacement et moyens de transport</i>
		Simple	Double	
Bahia Sol e Mar	Standard	68	68	Face à la plage Porto da Barra; à 21 minutes (12,7 km) de voiture du Centre des congrès.
Vila Velha	Standard	65	75	À 23 minutes (11,9 km) de voiture du Centre des congrès.
San Marino	Standard	49	60	Face à la plage Barra; à 22 minutes (13,4 km) de voiture du Centre des congrès.
Hotel Litorâneo	Standard	49	54	À 200 mètres de la plage Armação; à 2 minutes (1,3 km) de voiture du Centre des congrès.

XV. Services assurés sur le lieu du Congrès

Restaurants

70. Les représentants pourront déjeuner dans deux restaurants, l'un situé au rez-de-chaussée du Pavillon C et l'autre dans le Parking A, près de la zone d'inscription.

Salon des délégués

71. Des cafés/snack bars avec meubles de salon, services de téléphonie et de photocopie aux frais des participants seront aménagés au rez-de-chaussée près de la Salle des séances plénières du Pavillon A et près du restaurant du Pavillon C.

Cybercafé

72. Un cybercafé, avec accès individuel à Internet et 30 ordinateurs personnels, sera installé à côté de la Salle des séances plénières du Pavillon A au rez-de-chaussée.

Services médicaux/premiers secours

73. Une infirmerie sera installée près du restaurant du Pavillon C au rez-de-chaussée ainsi qu'au troisième étage.

Services bancaires et postaux

74. Des banques et des bureaux de poste seront disponibles près du restaurant du Pavillon C au rez-de-chaussée.

Agence de voyage

75. Une agence de voyage sera installée près du restaurant du Pavillon C au rez-de-chaussée pour permettre aux participants qui le souhaitent de reconfirmer ou de modifier des vols et de réserver des excursions.

Comptoir d'information

76. Un comptoir d'information, dont les services seront assurés par des fonctionnaires locaux (assistants), sera installé dans le couloir menant de la zone d'inscription à la Salle des séances plénières du Pavillon A au rez-de-chaussée.

XVI. Programme des activités sociales**Réception de bienvenue**

77. Tous les participants sont invités à la réception de bienvenue, prévue pour le lundi 12 avril 2010, à 20 h 30, où seront proposés cocktails et représentations traditionnelles brésiliennes.

78. Les participants souhaitant organiser des réceptions ou autres manifestations sociales doivent contacter le Fonctionnaire du protocole à l'adresse suivante:

M^{me} Phillipa Lawrence, Fonctionnaire du protocole
Bureau du Directeur général/ Directeur exécutif
Office des Nations Unies à Vienne
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Bureau E1413
B.P. 500
1400 Vienne
Autriche

Téléphone: (+43-1) 26060-5497
Télécopie: (+43-1) 26060-5929
Adresse électronique: phillipa.lawrence@unvienna.org

XVII. Renseignements utiles sur Salvador**Accueil à l'aéroport**

79. Un espace d'accueil, une zone d'accomplissement accéléré des formalités d'immigration, un salon d'arrivée et un comptoir d'information seront aménagés à l'aéroport international Guarulhos–Governador André Franco Montoro (São Paulo), à l'aéroport international Galeão–Antônio Carlos Jobim (Rio de Janeiro), à l'aéroport international Presidente Juscelino Kubitschek (Brasília), à l'aéroport international Gilberto Freyre–Guararapes (Recife) et à l'aéroport international Deputado Luís Eduardo Magalhães (Salvador), pour venir en aide aux participants au douzième Congrès. À Salvador, un service de navette de l'aéroport vers les hôtels officiellement recommandés sera organisé à titre gratuit pour les participants.

80. Les participants pourront aussi prendre un taxi public pour se rendre à leur hôtel. Le tarif dépendra de la distance parcourue. Pour obtenir une assistance, il est conseillé de s'adresser au comptoir d'information de l'aéroport.

Transport entre l'aéroport et le lieu du Congrès

81. Une navette assurera le transport des participants matin et soir entre le lieu du Congrès et les hôtels officiellement recommandés. À défaut, les participants devront organiser leur propre transport entre l'hôtel et le lieu du Congrès. Le plus facile est de prendre un taxi.

Salvador

82. Salvador est la capitale de l'État de Bahia, l'un des 27 États fédérés du Brésil. Elle est située dans la partie méridionale de la région du nord-est du Brésil. Troisième ville en importance du Brésil, elle compte environ 3 millions d'habitants. Sa beauté naturelle et la richesse de sa culture qui se manifeste dans la cuisine, la musique, la religion et la spécificité architecturale locales ont suscité un grand intérêt dans le monde entier et en ont fait l'une des principales destinations touristiques du Brésil.

83. Connus pour leur joie de vivre, leur originalité et leur créativité, les Bahianais ont une vie culturelle et artistique intense. Salvador accueille diverses manifestations festives tout au long de l'année, la plus traditionnelle étant le Carnaval.

Conseils de sécurité

84. Salvador est une ville très agréable à visiter. Il faut néanmoins prendre quelques précautions, car la délinquance de voie publique peut causer des problèmes, comme dans les autres métropoles du monde.

85. D'abord, il faut être prudent tout comme dans une grande métropole dans son propre pays. À Salvador, le soir, prenez les mêmes précautions que dans toute autre grande ville.

86. Les appareils photo ou bijoux de valeur doivent être portés discrètement.

87. Sacs à main et portefeuilles peuvent attirer l'attention. Utilisez une ceinture porte-monnaie ou une poche cachée pour le passeport, les espèces et autres objets de valeur. Ne gardez sur vous que de petites quantités d'argent et une copie de votre passeport. Emportez seulement les cartes de crédit dont vous avez besoin.

88. Contactez immédiatement votre ambassade ou votre consulat le plus proche en cas de perte ou de vol de votre passeport ou de vos documents.

89. Dans la mesure du possible, ne voyagez pas seul. N'allez dans des régions éloignées qu'en groupe ou avec un guide de bonne réputation.

90. Utilisez les taxis officiels (radio-taxis). Demandez des conseils à la réception de votre hôtel.

91. Ayez toujours sur vous le nom d'une personne à contacter en cas d'urgence, tant au Brésil que dans votre pays.

92. Si vous êtes confronté à une situation de violence ou si l'on vous bouscule ou vous pousse, NE RÉAGISSEZ PAS. Immédiatement après l'incident, prévenez le commissariat de quartier ou la police touristique (dont les coordonnées se trouvent sur le site de la police).

93. Dans le doute, veuillez contacter le Comité national d'organisation.

Climat

94. En raison de son vaste territoire et de sa diversité topographique, le Brésil a un climat varié, mais surtout tropical. Au moment du douzième Congrès, on s'attend que le temps à Salvador soit chaud et humide, avec des températures moyennes de l'ordre de 27 à 35 °C (soit 81 à 95 °F). Il est recommandé de porter des vêtements légers et amples.

Langue

95. Le portugais est la langue officielle du Brésil. Cependant, l'anglais et d'autres langues européennes sont communément comprises et parlées dans la plupart des hôtels, boutiques et restaurants situés dans les principales zones touristiques de Salvador.

Monnaie

96. L'unité monétaire du Brésil est le réal. Les billets de banque sont émis en coupures de 2, 5, 10, 20, 50 et 100 réaux. Il y a également des pièces de 5, 10, 25 et 50 centimes et de 1 réal et 2 réaux. Il convient de noter que les nouveaux billets de banque ont été introduits en février 2010 et que les anciens comme les nouveaux sont en circulation.

97. Les principales cartes de crédit (Visa, MasterCard, American Express, Diners Club) sont généralement acceptées dans les grands hôtels, les restaurants et les grands magasins et dans plusieurs grands commerces. Les chèques de voyage et les principales devises étrangères peuvent être changés dans toutes les banques commerciales et dans la plupart des hôtels et des comptoirs de change.

Fuseau horaire

98. Salvador a un décalage de trois heures (en moins) par rapport au temps universel (TU -3 heures).

Taxes et pourboires

99. Au Brésil, le prix de tous les biens et services est exprimé toutes taxes comprises.

100. Le pourboire est devenu pratique courante au Brésil. On donne un pourboire au portier et au personnel de l'hôtel dont les services ont été satisfaisants. Il n'est pas nécessaire, cependant, de donner un pourboire aux chauffeurs de taxi et aux placeurs des salles de cinéma. Le plus souvent, l'addition au restaurant comprend le service.

Électricité

101. Au Brésil, l'alimentation électrique est de 110 volts (50 Hertz) ou de 220 volts (50 Hertz) selon le lieu. À Salvador, elle est de 110 volts AC (50 Hertz). Cependant, dans les grands hôtels, certaines chambres peuvent avoir des prises de 220 volts. Comme divers types de fiches et de prises sont utilisés, il est recommandé aux

participants de se munir d'un adaptateur universel pour les rasoirs, les magnétophones et autres petits appareils.

Services téléphoniques et numéros utiles

102. On trouvera des appareils téléphoniques dans les hôtels, les restaurants, les cafés et les cabines téléphoniques (à carte). Pour s'en servir, il faut introduire une carte, composer le numéro et parler:

Pour les appels à Salvador: composer le numéro du correspondant; par exemple, 3204-1010.

Pour les appels vers la province: composer le 0, le numéro de l'opérateur (Embratel: 21; Oi: 31; Vesper: 23), le code de la région et le numéro du correspondant; par exemple, 0 21-61-2025-9600 (21 pour Embratel et 61 pour le code de la région de Brasília).

Pour les appels à l'étranger: composer 00, le numéro de l'opérateur, (Embratel: 21) le code du pays, le code de la région et le numéro du correspondant; par exemple 00 21-43-1-26060-XXXX (21 pour Embratel, 43 pour l'Autriche, 1 pour Vienne et 26060 pour l'indicatif de l'UNODC).

Pour appeler à l'étranger par l'intermédiaire de l'opérateur: composer le 0800-703-2111 (Embratel).

Pour appeler le Brésil de l'étranger: ajouter le 55 (code de pays pour le Brésil), le code de la région et le numéro du correspondant.

Numéros utiles à Salvador (code de la région 71)

Police de l'État: 3116-7875 / 3116-7825 / 9973-3398

Police militaire: 190

Police fédérale: 3319-6000

Ambulance (SAMU): 192

Information touristique (Bahiatursa): 3117-3000

Aide aux touristes: 3322-7155

Salvador assistance: 156

Gare des bus: 3460-8300

Poste: 0800-570-0100

Aéroport international Deputado Luís Eduardo Magalhães: 3204-1010

Poste, télécopie et Internet

103. Des services postaux et de télécopie sont assurés dans les bureaux de poste et dans la plupart des grands hôtels. L'accès à Internet est également assuré dans la plupart des grands hôtels et dans les cybercafés de Salvador, surtout dans les principales zones touristiques. Des services postaux et de télécopie ainsi qu'Internet sont également disponibles au Centre des congrès de Bahia.

Heures de bureau

104. La plupart des entreprises privées de Salvador ouvrent cinq jours par semaine, de 8 heures à 17 heures. Les administrations publiques sont généralement ouvertes de 8 h 30 à 18 heures, du lundi au vendredi. De nombreux magasins sont ouverts

tous les jours de 8 heures à 18 heures. Les banques sont ouvertes du lundi au vendredi de 10 heures à 16 heures, sauf les jours fériés. Les principaux bureaux de poste sont ouverts du lundi au vendredi de 8 heures à 17 heures ainsi que le samedi et le dimanche de 8 heures à midi.

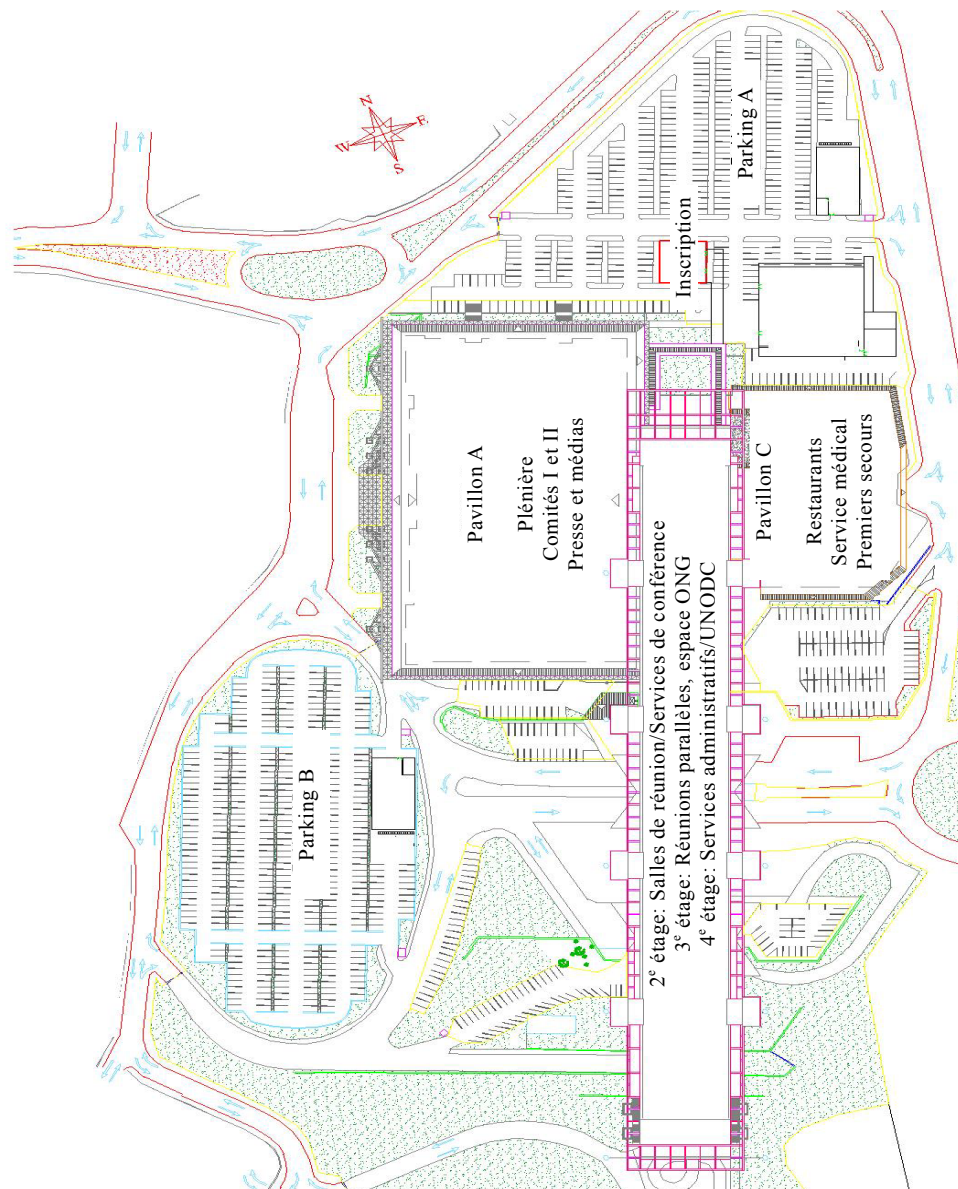
Organismes publics brésiliens liés à la justice

105. Les sites Web des organismes publics brésiliens liés à la justice sont les suivants:

Ministère de la justice	www.mj.gov.br
Ministère des affaires étrangères	www.mre.gov.br
Cour suprême	www.stf.gov.br
Police fédérale	www.dpf.gov.br
Bureau du procureur général	www.mpu.gov.br
Service de renseignements financiers	www.coaf.fazenda.gov.br
Secrétariat national aux droits de l'homme	www.sedh.gov.br
Secrétariat national à la condition féminine	www.spmulheres.gov.br
Secrétariat national à la jeunesse	www.juventude.gov.br
Secrétariat national pour la politique en matière de drogues	www.senad.gov.br

Annexe I

Plan du Centre des congrès de Bahia à Salvador



Annexe II

Douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: formulaire de réservation d'hôtel^a

Coordonnées du client:			
M./M ^{me}	Prénom: _____	Nom: _____	
Téléphone: _____		Télécopie: _____	
<i>Code pays/code région/numéro</i>		<i>Code pays/code région/numéro</i>	
Adresse du domicile: _____ _____			
Adresse électronique: _____ _____			
Nationalité: _____		Pays de résidence: _____	
Réservation			
<i>Date d'arrivée:</i> _____	<i>Date d'arrivée à l'hôtel:</i> _____	<i>N° de vol:</i> _____	
<i>Date de départ:</i> _____	<i>Date de départ de l'hôtel:</i> _____	<i>N° de vol:</i> _____	
Type d'hôtel souhaité (cocher la case correspondante)			
<i>Chambres à plus de 100 dollars</i>	☐	<i>Chambres de 70 à 100 dollars</i>	☐
<i>Chambres de 40 à 70 dollars</i>	☐		
Nom de l'hôtel souhaité: _____			
Deuxième choix: _____			
Troisième choix: _____			
Type de chambre (cocher la case correspondante)			
Simple	☐	Double	☐
		Chambre à deux lits	☐
		Nombre d'adultes	_____
Non-fumeur	☐		
Mode de paiement:			
<i>Carte de crédit (type de carte):</i> _____		<i>Nom du détenteur:</i> _____	
<i>Numéro:</i> _____		<i>Date d'expiration:</i> _____	
Veuillez envoyer ce formulaire par télécopie à:		Mr. Renato Halfen da Porciúncula Téléphone: (+55-61) 2025-9600 Télécopie: (+55-61) 2025-9609 Adresse électronique: crimecongress2010@mj.gov.br	

^a Dans la mesure du possible, les participants sont invités à réserver en ligne sur le site: <http://www.crimecongress2010@com.br>